

DEPARTEMENT du TARN  
MAIRIE de  
**FREJEVILLE**  
Code postal 81570  
Tél : 05.63.74.33.58  
mairie@frejeville.fr

# Conseil Municipal

## Procès-Verbal

### Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de José NUNES Maire.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Présents : 12
- Absents ayant voté par procuration et excusés : 3 (Jean-Bernard CEBE qui donne procuration à Nicolas Causse et Julien AMALRIC qui donne procuration à Catherine AURIOL) et Laura GANSEMAN
- Secrétaire de séance : Hélène VA

#### 1. Demande de l'ajout d'une délibération

Monsieur le Maire demande l'acceptation de l'ajout de la délibération pour la cession d'une portion à la Métairie Basse

Le conseil municipal accepte l'ajouter de la délibération

#### 2. Ordre du Jour

- Choix du prestataire pour la location ou achat et la maintenance des photocopieurs de l'école et de la mairie
- Révision du prix de la location de la salle Fabre
- Questions diverses

\* \*

\*

#### ➤ Délibération n°3 : Révision du prix de la location de la salle Fabre

Monsieur le Maire rappelle le tarif de location de la Salle Fabre d'un montant de 250€. Au vue des augmentations d'électricités, Le Maire demande au conseil municipal la révision du tarif de location à 280 € dès le 1er Janvier 2024 et de modifier l'article 3 de l'avenant n° 5 du règlement de la Salle Fabre

### Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

#### ➤ Délibération n°4 : Choix du prestataire pour la location ou achat et la maintenance des photocopieurs de l'école et de la mairie

Monsieur Christophe MAURIES, Adjoint au Maire, présente les devis des sociétés EQUASYS et ETS RICHOU concernant la location ou l'achat de deux copieurs, un pour l'école et un pour la mairie.

- Le montant du devis du matériel de la société ETS Richou est de 4 807,74€ HT pour une durée de 21 trimestre de location et 4 195,40€ HT pour un achat.
- Le montant du devis du matériel de la société Equasys est de 5 688,90€ HT pour une durée de 21 trimestre de location et 4 540€ HT pour un achat.

Un tableau comparatif est présenté pour évaluer le coût global sur 21 trimestre (5,25 ans). Le coût à la copie (qui inclus tous les services de maintenance) est intégré dans l'étude, tous comme les services associés.

Compte tenu que le coût évalué au bout de 21 trimestre et les services associés sont mieux-disant, le conseil municipal décide de confier l'achat du matériel photocopieur pour deux appareils neuf à la société EQUASYS pour un montant de 4 540€ HT soit 5 448€ TTC et lui confie aussi le contrat de maintenance inclus dans le coût des copies pour les deux appareils.

### Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

#### ➤ Délibération n°5 : Cession d'une portion à la Métairie Basse

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mrs et Mmes Didier POZZOBON et Jean-Luc SIMIONI souhaitent acquérir pour l'euro symbolique la portion de voie communale (voir plan joint) dont la superficie exacte reste à déterminer devant et longeant leurs habitations à la Métairie Basse. Mrs et Mmes POZZOBON et SIMONINI sont d'accord pour prendre en charge les frais d'enquête publique, les frais de parution dans les journaux, les frais de géomètre et les frais de notaire. Il précise que d'après les informations dont il dispose, il n'y a pas de réseau d'eau potable ou d'électricité sous cet emplacement et que la cession de cette portion de voie ne gêne en rien la circulation au niveau de la Métairie Basse.

La nécessité de procéder au déclassement de cette portion de voirie communale avant sa cession,

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141 – 4 à R. 141 – 10 du Code de la voirie routière ;

### Mise aux voix de cette proposition

Majoritaire pour

2 contre (Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO) et 3 abstentions (Jean-Bernard CEBE, Julien AMALRIC, Nicolas CAUSSE)

**Fin de conseil 22h30**

Le Maire,

José NUNES



Le secrétaire de séance,